Certificats d'Etudes Supérieures (CES)
Modalités d'inscription 2019/2020

I – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent être admis à s'inscrire en CES : les titulaires d'un diplôme de praticien de l'art dentaire ouvrant droit à l'exercice de la profession dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats.

Les étudiants inscrits en cycle initial à Paris Descartes souhaitant également s'inscrire en CES pour l'année 2019-2020, devront obligatoirement avoir obtenu le diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire avant la fin des enseignements du/des CES suivi(s) pour l'année 2019-2020.

Leur dossier de préinscription en CES ne pourra être traité par l'Administration **qu'après la finalisation de l'inscription en cycle initial.** Toutefois, l'étudiant devra **obligatoirement** respecter les délais de dépôt de dossier d'inscription en CES annoncés au titre III.

Pour les étudiants ayant un diplôme hors UE, **se reporter au titre V.**

II – DEROULEMENT DE LA SCOLARITE

La durée de la formation de chaque CES est de 1 an et permet d'acquérir 16 crédits européens (4 ECTS/UE).
L'acquisition d'un CES clinique se fait en validant :

- ☐ 3 UE spécifiques au CES suivi ;
- ☐ et 1 UE en sciences fondamentales qui peut être :
 - soit une unité d'enseignement issue d'un parcours de master ;
 - soit une unité d'enseignement issue d'un CES de sciences fondamentales ;
 - soit un ancien CES de groupe A.

Attention, cette UE en sciences fondamentales doit relever des thématiques listées par l'arrêté du 27/07/2010 (BO du 02/09/2010) et **doit être acceptée par le responsable du CES suivi.**

III – DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION

Les dossiers de préinscription sont à transmettre au Bureau de la Formation Continue par mail, courrier postal ou en présentiel du **15 juin 2019 au 4 octobre 2019 inclus.**

Pièces à fournir : (Pour les étudiants ayant un diplôme hors UE, **se reporter au titre V**)

- la fiche de préinscription 2019/2020 dûment complétée (page 3)
- le dossier d'inscription 2019/2020 dûment complété, à télécharger sur : https://www.formation-continue.parisdescartes.fr/licences-masters-diplomes-detat/
- une photocopie de votre pièce d'identité (recto/verso)
- une photocopie du diplôme de docteur de chirurgie dentaire ou Attestation de fin de TCEO1
- 1 photo d'identité

IV – CONTRACTUALISATION ET PAIEMENT

- Après étude du dossier de préinscription, un contrat de formation sera établi par le Bureau de la Formation Continue et adressé par mail à l'étudiant.
- L'étudiant devra **obligatoirement** signer son contrat de formation et le retourner par mail au Bureau de la Formation Continue.
- Après signature de ce contrat, le Bureau de la Formation Continue adressera le dossier d'inscription complété, signé et tamponné par mail ainsi qu'une « fiche navette ».
- L'étudiant devra rendre son dossier complété, signé et tamponné par l'Administration et accéder au paiement (CB/CHEQUE).

Le dépôt du dossier et le paiement se font uniquement en présentiel sur rendez-vous, à l'Université Paris Descartes *(12 rue de l'école de médecine - 75006 Paris).*
- Le rendez-vous sera pris par le Bureau de la Formation Continue et proposé à l'étudiant par mail.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le suivi de toutes ces étapes

V – DEMANDE D'AUTORISATION D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS TITULAIRES D'UN DIPLOME ETRANGER (hors UE)

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré par une université étrangère, hors Union Européenne, doivent obtenir l'autorisation du Président de l'Université avant de pouvoir s'inscrire en CES.

A cette fin, ils doivent adresser au Bureau de la Formation Continue du **15 juin 2019 au 05 septembre 2019 inclus** un dossier de demande d'autorisation d'inscription comportant les pièces suivantes :

1/ **Une lettre de motivation** adressée à « Monsieur le Président de l'Université Paris Descartes S/C de Monsieur le Doyen de la Faculté de Chirurgie dentaire de Montrouge ».

2/ **Une photocopie du DALF au niveau C1 ou du TCF au niveau C1** (sous réserve qu'il soit en cours de validité) Attention : Les candidats ayant validé l'intégralité de leur diplôme de docteur en chirurgie dentaire dans un pays dont la langue officielle est le français sont dispensés de la présentation du DALF ou du TCF.

3/ Une photocopie du **diplôme authentifié par la faculté d'origine et** une **traduction certifiée conforme** par un traducteur assermenté si ce diplôme n'est pas en langue française.

4/ **L'original du rapport détaillé nominatif des études suivies** (relevé de notes) **authentifié par l'université où le diplôme a été obtenu** et une **traduction certifiée conforme** par un traducteur assermenté si ce rapport original n'est pas en langue française.

5/ Photocopie d'une **pièce d'identité et d'une traduction certifiée conforme** par un traducteur assermenté ou **photocopie du passeport.**

6/ **1 enveloppe** format A4 timbrée (tarif en vigueur) **aux nom et adresse du candidat.**

Après étude du dossier de demande d'autorisation d'inscription, le Président de l'Université émettra un avis (favorable/défavorable). Cet avis sera transmis par mail au candidat.

Si le candidat obtient l'accord du Président de l'Université pour s'inscrire, il devra transmettre au Bureau de la Formation Continue son dossier de préinscription par mail, courrier postal ou en présentiel du **15 juin 2019 au 4 octobre 2019 inclus**.

Pièces à fournir :

- la fiche de préinscription 2019/2020 dûment complétée (page 3)
- le dossier d'inscription 2019/2020 dûment complété, à télécharger sur : https://www.formation-continue.parisdescartes.fr/licences-masters-diplomes-detat/
- l'avis favorable du Président de l'Université
- une photocopie de votre pièce d'identité (recto/verso)
- une photocopie du diplôme de docteur de chirurgie dentaire
- 1 photo d'identité

- Après étude du dossier de préinscription, un contrat de formation sera établi par le Bureau de la Formation Continue et adressé par mail à l'étudiant (se reporter **au titre IV**).

UNIVERSITE PARIS DESCARTES
FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE
Bureau de la Formation Continue
1, rue Maurice Arnoux - 92120 Montrouge
fc@odontologie.parisdescartes.fr

FICHE DE PREINSCRIPTION – CERTIFICFAT D'ETUDES SUPERIEURES
Année Universitaire 2019-2020

Préinscription au(x) Certificat(s) d'Etudes Supérieures de :

1)……

2)……

3)……

NOM : ……

Prénom : ……

Né(e) le : …… à : ……

Sexe : Féminin ❑ Masculin ❑

☎ :……@ ……

Adresse :……

Code postal : …… Ville : ……

Année universitaire d'obtention du Diplôme de docteur en chirurgie dentiste : ……

Université : …… Pays : ……

Soutenance de thèse à Paris Descartes prévue pour l'année universitaire 2019-2020 : Oui ❑ Non ❑

Autre inscription à Paris Descartes pour l'année universitaire 2019-2020 : Oui ❑ Non ❑

Si oui, laquelle : ……

PIECES A FOURNIR :

- ✓ Fiche de préinscription 2019/2020
- ✓ Dossier d'inscription 2019/2020
- ✓ Photocopie de la pièce d'identité (recto/verso)
- ✓ Photocopie du Diplôme de Chirurgien-Dentiste **ou** Attestation de fin de TCEO1
- ✓ 1 photo d'identité

TARIF 2019-2020 :

- Droits nationaux :
 - Tarif plein : 502,00 € (pour une première inscription dans l'établissement)
 - Tarif réduit : 335,00 € (à partir d'une deuxième inscription dans l'établissement)

- Frais de formation continue :
 - Tarif unique : 250,00 € (avec ou sans prise en charge, quel que soit le nombre de CES suivi.)

Attention : Ce document n'est pas un dossier d'inscription.
Sans un dossier de préinscription complet, aucune inscription administrative ne pourra être activée.
Toute inscription ne sera effective que lorsque l'étudiant l'aura finalisée en suivant l'intégralité des modalités d'inscription et lorsqu'il se sera acquitté des droits d'inscription et des frais de formation continue.
Si vous rencontrez une difficulté, contactez : fc@odontologie.parisdescartes.fr

Ces informations seront utilisées par l'Université pour la gestion de votre cursus. Conformément à la loi du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à fc@odontologie.parisdescartes.fr